



**Le Comité d'action des personnes  
vivant des situations de handicap**

**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

## **UNE CAISSE D'ASSURANCE AUTONOMIE POUR TOUS?**

**Le CAPVISH souhaite rappeler les enjeux entourant la réalité des personnes handicapées**

**Québec, le 14 mai 2013** – Le CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap) désire manifester sa crainte de voir universaliser les besoins des personnes handicapées à même ceux des aînés en perte d'autonomie. Au nom de nos membres, nous souhaitons que les besoins spécifiques liés aux personnes handicapées soient entendus dans le cadre de la réflexion sur la future Caisse d'autonomie. Soulignons qu'il est indéniable de porter une distinction significative entre les besoins des personnes âgées et ceux des personnes vivant des situations de handicap.

Nous désirons rappeler au ministre Hébert que les personnes handicapées ne sont pas en situation de fin de vie, même si elles sont elles aussi, appelées à vieillir. La Caisse d'autonomie dans son ensemble devra tenir compte de ces deux réalités divergentes. Selon nous, il ne faudrait pas se lancer dans un copier-coller de profils de clientèles et l'adapter à une offre générale de services à domicile. En effet, les habitudes de vie, les besoins, les valeurs, voire l'ensemble des différences générationnelles font partie des facteurs à considérer dans la gestion et l'interprétation des plans de service aux usagers.

Nous croyons qu'il faut éviter de généraliser et de confondre les besoins des personnes handicapées avec ceux des aînés qui nécessitent eux aussi, des soins et des services à domicile. De plus, de nombreuses inquiétudes demeurent pour les bénéficiaires de la mesure Chèque emploi service (CES) dans le cadre du programme SISAD (service intensif de soutien à domicile). Rappelons ici que les fondements mêmes de ce service se veulent destinés à une clientèle ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (DP-DI-TED).

Donc, de quelle façon la Caisse d'assurance autonomie, compte-t-elle répondre aux besoins des utilisateurs de la mesure Chèque emploi-service (CES)? Comment fera-t-elle pour résoudre une fois pour toutes les difficultés en matière de soutien à domicile? Comment fera-t-elle pour valoriser le travail à domicile incluant les conditions de travail, le salaire, la formation, etc.? Osons espérer que les travailleuses et travailleurs à domicile seront enfin considérés à leur juste valeur dans l'application de la nouvelle Caisse d'assurance autonomie.

Nous ne pouvons passer sous silence les irritants soulevés à maintes reprises par les usagers et les travailleuses et travailleurs à domicile car ces derniers se sont multipliés au fil des ans. Dans un contexte où la pénurie d'emploi s'avère de plus en plus présente, où les besoins sont de plus en plus nombreux et où la qualité de services sera un défi de taille, le CAPVISH se pose la question suivante : comment le gouvernement composera-t-il avec l'application actuelle du Chèque emploi-service (CES) et sa clientèle desservie (déficience physique, déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement) dans le cadre de son projet de Caisse d'assurance autonomie?

Le lourd fardeau de la mesure Chèque emploi-service (CES) doit obliger l'actuel gouvernement à se questionner davantage sur le réel avenir que réserve la Caisse d'autonomie chez les personnes vivant des situations de handicap. En somme, nous demandons au ministre Hébert de prendre ses responsabilités à l'égard des personnes handicapées et ce, au même titre que les personnes âgées en perte d'autonomie. Il est primordial que chaque individu puisse avoir accès à une qualité de vie optimale afin que chacun puisse continuer d'exercer son rôle de citoyenne et citoyen. Finalement, nous souhaitons que le travail du Ministre Hébert se poursuive dans le respect et la prise en considération de toutes les clientèles recevant des services d'aide à domicile.

-30-

Source :

CAPVISH (Comité d'Action des Personnes Vivant des Situations de Handicap)

coordination@capvish.org

Téléphone : 418-523-3065